



**RAPPORT DU JURY**  
DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE DE  
CONTROLEUR DES DOUANES, BRANCHE  
DE LA SURVEILLANCE, SPECIALITE  
MAINTENANCE NAVALE  
Session 2014



DECEMBRE  
2014

# I. Présentation du concours

L'arrêté du 3 mars 1997 fixe les règles d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

## 1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir résultent de l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article 7 du décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects.

Les candidats se présentant aux concours de contrôleur des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance dans la spécialité « maintenance navale » doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique prévues par l'arrêté du 16 avril 1986 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin à bord des navires de pêche, de commerce et de plaisance et par l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitude physique particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires.

Outre les conditions générales, requises ci-dessus, les candidats doivent remplir les conditions particulières ci-après :

- le candidat souhaitant s'inscrire à titre externe, doit être titulaire de l'un des diplômes ou titre figurant sur la liste fixée à l'article 5 de l'arrêté du 10 février 2004 ou remplir les conditions d'équivalence de diplôme prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.
- le candidat souhaitant s'inscrire à titre interne, doit être fonctionnaire ou agent de l'état, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 et compter au moins 4 ans de service public au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Le temps effectivement accompli au titre du service national actif vient, le cas échéant, en déduction de ces 4 années.

## 1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours de contrôleur des douanes dans la spécialité « maintenance navale » doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les tâches et responsabilités futures qui leur seront confiées. Les épreuves sont les suivantes :

- **Admissibilité : trois épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative**

### → Concours externe

Épreuve n° 1 : Rédaction d'une note sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes économiques, culturels ou sociopolitiques du monde contemporain à partir d'un dossier (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des conclusions.

Épreuve n° 2 : Composition sur une ou plusieurs questions portant sur des connaissances techniques de mécanique et d'électrotechnique navale (durée 4 heures – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat possède les connaissances scientifiques et techniques requises et qu'il est capable de les mobiliser pour

résoudre un problème technique.

Épreuve n° 3 : Au choix : Mathématiques (solution à un ou plusieurs problèmes ou exercices) ou électricité et électronique navale (solution à un ou plusieurs exercices suivis de questions) (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5)

Épreuve n° 4 (facultative) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien ou russe (durée 1 heure – coefficient 2 – seuls comptent les points supérieurs à 10).

→ Concours interne

Épreuve n° 1 : Épreuve identique à celle du concours externe

Épreuve n° 2 : Épreuve identique à celle du concours externe

Épreuve n° 3 : Composition sur un sujet, comprenant une réponse à une question et la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanière. Trois sujets sont proposés au choix (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat connaît son environnement de travail ainsi que la réglementation appliquée par l'administration des douanes.

Épreuve n° 4 (facultative) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien ou russe (durée 1 heure – coefficient 2 – seuls comptent les points supérieurs à 10).

- **Admission : quatre épreuves orales obligatoires pour le concours externe ; deux épreuves orales obligatoires et deux épreuves facultatives pour le concours interne.**

→ Concours externe

Épreuve n° 1 (préparation : 15 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3 ; note éliminatoire inférieure à 5) : exposé sur un sujet portant sur des connaissances de mécanique et d'électrotechnique navale suivi d'un entretien d'ordre général, technique ou administratif avec les examinateurs permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les tâches qui lui seront confiées.

Épreuve n° 2 (durée : 45 minutes ; coefficient 5 ; note éliminatoire inférieure à 5) : exercices pratiques de maintenance navale.

Épreuve n° 3 (durée : 10 minutes ; coefficient 2) : interrogation de langue étrangère consistant en une traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie suivie d'une conversation dans la même langue.

Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien ou russe.

Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 4 d'admissibilité. Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat en langue et notamment le vocabulaire utilisé dans le domaine de

la navigation. Ce dernier devra donc être capable de traduire, comprendre et rédiger des phrases simples.

Épreuve n° 4 (coefficient 1) : épreuve d'exercices physiques portant sur la course à pied, le saut en hauteur, le lancement du poids et la natation.

### ➔ Concours interne

Épreuve n° 1 : Epreuve identique à celle du concours externe.

Épreuve n° 2 : Epreuve identique à celle du concours externe.

Épreuve n° 3 (épreuve facultative) (durée : 10 minutes ; coefficient 2) : interrogation de langue étrangère consistant dans la traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue.

Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien ou russe.

Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 4 d'admissibilité.

Épreuve n° 4 (épreuve facultative) (coefficient 1) : épreuves d'exercices physiques portant sur la course à pied, le saut en hauteur, le lancement du poids et la natation.

## **1.3 Composition du jury**

Les membres du jury et les examinateurs des concours interne et externe de contrôleur des douanes de la branche de la surveillance, spécialité « maintenance navale » étaient des personnels de la DGDDI et des enseignants de l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM).

## **1.4 Nombre de postes**

L'arrêté du 13 décembre 2013 a fixé le nombre de postes offerts pour le concours de contrôleur des douanes de la branche de la surveillance, spécialité « maintenance navale » à 10 : 5 pour le concours interne et 5 pour le concours externe.

## **II. Les candidats aux concours externe et interne de contrôleur des douanes, branche de la surveillance, spécialité « maintenance navale »**

### **2.1 Inscrits/présents**

403 candidats se sont inscrits aux concours (385 au concours externe et 18 au concours interne). Parmi les candidats inscrits, 27,79% étaient des femmes (28,31% pour le concours externe et 16,67% pour le concours interne).

Sur 403 candidats convoqués, seuls 48 se sont présentés aux trois épreuves (11,91%). 6,25% des candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites étaient des femmes. Aucune de ces candidates n'a été déclarée admissible.

## 2.2 Les lauréats

- **Concours externe**

Sur 5 candidats admissibles au concours externe, 4 se sont présentés à l'oral et 1 candidat a été éliminé à la suite de l'une des épreuves d'admission. La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours externe s'établit à 14,47/20.

La moyenne d'âge des candidats admis est de 31 ans. Le plus jeune lauréat a 25 ans et le plus âgé 36 ans.

- **Concours interne**

Sur 4 candidats admissibles au concours interne, 3 se sont présentés à l'oral, 1 candidat a été éliminé à la suite de l'une des épreuves d'admission, et 1 candidat a été non admis. La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours interne s'établit à 15,52/20.

## III. Les épreuves d'admissibilité

### 3.1 Généralités

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées du 10 au 12 mars 2014.

En externe, 5 candidats ont été déclarés admissibles sur les 40 composants (ratio de sélection admissibles/places : 1)

En interne, 4 candidats ont été déclarés admissibles sur les 8 composants (ratio de sélection admissibles/places : 0,8).

### 3.2 Appréciation des travaux des candidats

- **Concours externe**

La moyenne générale des épreuves écrites, hors candidats éliminés, pour le concours externe 2014, s'établit à 11,98/20.

La moyenne la plus haute est de 15,25/20 et la moyenne la plus basse de 8,25/20

Les notes d'écrit, toutes épreuves confondues, s'échelonnent de 0,00 à 19,00/20

Parmi les candidats présents aux trois épreuves, 10% d'entre eux ont une moyenne supérieure ou égale à 10/20, et 87,5% d'entre eux ont eu au moins une note éliminatoire.

Répartition des composants par option concernant l'épreuve n° 3 (au total 31 candidats se sont présentés à cette épreuve):

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	% de candidats ayant composé sur l'option
Mathématiques	17	54,84%
Électricité et électronique navale	14	45,16%
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>100%</b>

- **Concours interne**

La moyenne générale des épreuves écrites, hors candidats éliminés, pour le concours interne 2014,

s'établit à 11,82/20.

La moyenne la plus haute est de 14,88/20 et la moyenne la plus basse de 8,75/20.

Les notes d'écrit, toutes épreuves confondues, s'échelonnent de 0,00 à 18,50/20.

Parmi les candidats présents aux trois épreuves, 37,5% d'entre eux ont une moyenne supérieure ou égale à 10/20, et 50% d'entre eux ont eu au moins une note éliminatoire.

### 3.3 Observations sur les épreuves écrites d'admissibilité

- **Note de synthèse**

La méthodologie de l'épreuve n'est pas maîtrisée pour la plupart des candidats. Les copies présentent des lacunes rédactionnelles importantes. Excepté pour les rares bonnes copies, les devoirs ne sont pas structurés. Les documents sont paraphrasés ou même recopiés alors qu'il est attendu des candidats un effort de synthèse et de présentation claire et organisée des principaux thèmes du sujet.

Concours externe :

La moyenne est de 9,36/20. La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne 0,00/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	52,50 %
Note éliminatoire	15,00 %

Concours interne :

La moyenne est de 11,88/20. La meilleure prestation a été notée 18,5/20, la moins bonne 0,00/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	62,50 %
Note éliminatoire	12,50 %

- **Connaissances techniques de mécanique et d'électrotechnique navale**

Cette épreuve se caractérise par un niveau très hétérogène. Un nombre important de candidats ne détient pas les connaissances techniques attendues ou possède des connaissances trop spécifiques à un des thèmes du sujet, expliquant ainsi des moyennes générales basses. Les bons candidats ont des connaissances techniques sur l'ensemble des thèmes du sujet. L'esprit de synthèse fait défaut dans la majorité des copies. L'expression écrite n'a en revanche pas posé de difficultés particulières.

Concours externe :

La moyenne est de 6,36/20. La meilleure prestation a été notée 17,00/20, la moins bonne 00,50/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	50 %
Note éliminatoire	37,50 %

Concours interne :

La moyenne est de 7,50/20. La meilleure prestation a été notée 13,00/20, la moins bonne 01,50/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	50 %
Note éliminatoire	37,50 %

- **Mathématiques**

Les connaissances dans la matière sont très insuffisantes. Beaucoup de candidats ont choisi cette option sans avoir les connaissances minimales requises.

Concours externe :

La moyenne est de 2,82/20. La meilleure prestation a été notée 14,50/20, la moins bonne 0,00/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	5,89 %
Note éliminatoire	76,47 %

- **Électricité et électronique navale**

Le niveau des candidats a été jugé faible, y compris dans la capacité de maintenance d'une installation embarquée.

Concours externe :

La moyenne est de 3,68/20. La meilleure prestation a été notée 12/20, la moins bonne 0,00/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	7,14 %
Note éliminatoire	71,43 %

- **Missions, organisation et réglementation douanière**

La qualité des copies est globalement très décevante dans ce domaine qui devrait être mieux maîtrisé par les candidats internes à l'administration des douanes.

### Concours interne :

La moyenne est de 8,50/20. La meilleure prestation a été notée 15/20, la moins bonne 3,00/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	37,50 %
Note éliminatoire	12,50 %

- **Langues**

L'épreuve facultative de langue a rapporté entre 0 et 6 points aux candidats (seuls les points au dessus de 10/20 comptent).

## **IV. Les épreuves d'admission**

### **4.1 La formation des membres du jury et des examinateurs**

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation, animée par le service du recrutement de l'école nationale des douanes de Tourcoing, à la technique d'audition ainsi qu'aux problématiques de recrutement des contrôleurs de la surveillance, en spécialité maintenance navale. Compte tenu du faible nombre de candidats, un seul groupe d'examineurs par épreuve a auditionné l'ensemble des candidats des deux concours à raison de 3 à 4 candidats par vacation (demi-journée).

### **4.2 Le contexte de déroulement des épreuves orales**

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 24 et 25 juin 2014 à l'École Nationale Supérieure Maritime à Sainte-Adresse (76), près du Havre.

Chacun des candidats a passé dans la même demi-journée l'ensemble des épreuves orales d'admission (hormis l'épreuve sportive).

### **4.3 Données chiffrées**

D'une manière générale, les membres du jury ont souligné le faible niveau des candidats, en particulier en matière de mécanique navale.

- **Concours externe**

Pour les candidats présents aux épreuves orales, la moyenne des épreuves orales s'établit à : 9,55/20.



Par palier, la moyenne est la suivante :

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	75 %
Note éliminatoire	25 %

Pour l'épreuve n° 1 (entretien avec le jury), la moyenne est de 11,75/20. La meilleure prestation a été notée 15,50/20, la moins bonne 07,50/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	75 %
Note éliminatoire	0%

Pour l'épreuve n° 2 (exercices pratiques de maintenance navale), la moyenne est de 7,13/20. La meilleure prestation a été notée 14/20, la moins bonne 0,50/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	25 %
Note éliminatoire	25 %

Pour l'épreuve n° 3 (langue étrangère), la moyenne est de 11,75/20. La meilleure prestation a été notée 18/20 et la moins bonne 07/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	75 %
Note éliminatoire	0%

Pour l'épreuve n° 4 (épreuves sportives), la moyenne est de 10,60/20. La meilleure prestation a été notée 09,20/20 et la moins bonne 14,60/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	25 %
Note éliminatoire	0%

- **Concours interne**

La moyenne des épreuves orales s'établit à : 10,41/20.

La moyenne la plus haute est à 15,52/20 et la plus basse à 7,55/20.

Par palier, la moyenne est la suivante :

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	33,33 %
Note éliminatoire	33,33 %

Pour l'épreuve n° 1 (entretien avec le jury), la moyenne est de 10,17/20. La meilleure prestation a été notée 14/20, la moins bonne 04/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	66,66 %
Note éliminatoire	33,33 %

Pour l'épreuve n° 2 (exercices pratiques de maintenance navale), la moyenne est de 7,71/20. La meilleure prestation a été notée 16,50/20, la moins bonne 05/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
$\geq 10$	33,33 %
Note éliminatoire	0 %

Les épreuves facultatives ont rapporté entre 3,4 et 7,4 points aux candidats.

#### 4.4 Appréciation générale et attentes du jury

##### **Concours externe :**

Le niveau des candidats était très disparate à l'oral, tant pour l'épreuve d'entretien avec le jury que pour les exercices pratiques de maintenance navale. Nombre de candidats ont montré des lacunes dans leurs connaissances des aspects électriques et électrotechniques. L'aspect mécanique est mieux connu.

##### **Concours interne :**

Parmi les 4 candidats admissibles, 3 ont passé les épreuves orales. Le niveau des candidats était hétérogène, dans toutes les épreuves.

\*\*\*\*\*

## **Conclusion**

De façon générale, pour l'écrit, on constate que les candidats qui ont soigneusement préparé l'épreuve (connaissance de la méthodologie et du programme), obtiennent des résultats très satisfaisants.

Une attention particulière doit être portée à la qualité de l'expression écrite : orthographe, grammaire, syntaxe et style.

S'agissant de l'épreuve d'entretien avec le jury, les candidats doivent être en mesure de mettre en évidence leur intérêt pour les fonctions douanières et de se projeter dans les fonctions qui pourraient leur être confiées.

Les candidats sont donc invités à consulter le site internet de la douane, notamment la rubrique "missions et organisation", afin de parfaire leurs connaissances sur l'administration des douanes et les métiers pour lesquels ils postulent.

La principale difficulté rencontrée par les membres de jury consiste à recruter des candidats présentant un bon niveau de mécanique navale et ayant les capacités d'être à la fois marin et contrôleur des douanes de la branche de la surveillance.

Quant à l'épreuve de langue étrangère, il est conseillé aux candidats de la préparer en lisant la presse dans la langue choisie. Pour l'oral, ils doivent être en mesure d'exprimer leur motivation dans cette langue.